



SIGNAL'AIR BILAN DE NUISANCES

BILAN DES NUISANCES SIGNALEES SUR LA COMMUNE DE TARASCON ET ALENTOURS EN 2022

23/01/2023

1. CONTEXTE

Depuis 1990, AtmoSud assure la surveillance de ces odeurs au sein d'une démarche globale afin d'en réduire les nuisances dans la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, grâce à la mise en place d'un observatoire régional des odeurs qui a pour principales missions :

- Le recueil des signalements des populations
- Localiser les zones fortement impactées par des nuisances, olfactives notamment
- Identifier les sources potentielles
- Apporter une information précise auprès du public et des partenaires

Cet observatoire régional repose notamment sur les signalements de nuisances par les citoyens via l'outil SignalAir (site internet <u>www.signalair.eu</u> et application mobile « SignalAir »). Cet outil a été mis en place fin 2021 en remplacement de l'ancien dispositif, vieillissant. Il apport d'avantage d'ergonomie et est mieux connu des populations de cette zone grâce aux campagnes de sensibilisation qui ont accompagné la mise en place de SignalAir.

Il permet, de plus, de pouvoir observer les évolutions de certaines problématiques spécifiques locales qui nous sont remontées, telles que les nuisances présentes aux différentes activités sur la commune de Tarascon (FIBRE EXCELLENCE, SEDE, BRAJA VESIGNE, ...) et leurs impacts sur les communes alentours.

En 2022, la commune de Tarascon était l'une de la région présentant le plus de signalements de nuisances sur les outils présentés précédemment (758 au total sur l'année).

AtmoSud et l'ARS collaborent depuis plusieurs années pour renforcer le lien santé/environnement et inspirer un air meilleur pour la santé des populations. Dans ce cadre,il est notamment acté la réalisation d'un bilan annuel spécifique relatif aux signalements de nuisances avec symptômes sur la zone de Tarascon (et communes alentours) pour observer l'impact des activités industrielles présentes.

Ce document synthétise les différentes informations à disposition d'AtmoSud concernant cette problématique.

2. ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

La commune de Tarascon présente une activité industrielle notable, avec 10 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), aux activités variées :

Tableau 1 : Détail des ICPE sur la commune de Tarascon

Nom de l'établissement	Régime en vigueur	Statut SEVESO	Activité principale
Abattoirs de Tarascon	Autorisation	Non Seveso	Transformation et conservation de la viande de boucherie
Braja Vésigné	Enregistrement	Non Seveso	Construction de routes et autoroutes
Conserves France	Autorisation	Non Seveso	Autre transformation et conservation de légumes
Déchetterie de Tarascon	Enregistrement	Non Seveso	Collecte de déchets
Fibre Excellence	Autorisation	Seveso seuil bas	Fabrication de pâte à papier
Jean Martin	Enregistrement	Non Seveso	Fabrication de plats préparés
Le Panier Provençal	Autorisation	Non Seveso	Autre transformation et conservation de légumes
SEDE Environnement	Autorisation	Non Seveso	Collecte et traitement des boues, valorisation matière
Maury	Enregistrement	Non Seveso	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris
Vitembal	Autorisation	Non Seveso	Fabrication d'emballages en matières plastiques

16 autres ICPE sont également implantées sur la commune voisine de Beaucaire, dont une Seveso seuil bas (La Gloriette Distribution).

Saint-Pierre-de-Mézoarques Boulbon AtmoSud Vallabrègues Comps CONSERVES FRANCE LAFARGE GRANULATS CARREFOUR-HYPERMARCHE-FRANCE STE NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS MAUR CIMENTS CALCIA Tarascon KONINGS SPIRIT & DRINKS FRANCE MONCIGALE (LCB) UCALES VIG Société des CIMENTS CALCIA ERONS DES DEUX RHONES VIGNERONS BEAUCAIROIS (SCA) ABATTOIR DE TARASCON VITEMBAL TARASCON ICO POLYMERS FRANCE JEAN MARTIN (SAS) LE PANIER PROVENCAL LA GLORIETTE DISTRIBUTION SAS SARL GIZZI DEMOLITION SEDE Environne BRAJA-VESIGNE SA Tarascon Saint-Étienne-du-Grès OMAX BERTRAND SARVAL SUD EST (ex SARIA) Installations Classées 2 km Non Seveso Seveso seuil bas

Figure 1: Localisation des ICPE sur la commune de Tarascon et alentours

3. SIGNALEMENTS DE NUISANCES

Remarque: l'outil AtmoSud de collecte des nuisances a changé fin 2021, c'est dorénavant <u>SIGNALAIR</u>. Des actions d'information menées dans le territoire réalisés à cette occasion auprès des populations locales avec le soutien d'association ont permis une meilleure connaissance de l'existence de l'outil et une meilleure utilisation. De ce fait, cela a entrainé une augmentation du volume de signalements de la problématique odeur, sans lien avec une dégradation de la situation en termes d'odeur. Ce point a été évoqué lors de la CSS de Fibre Excellence le 18 janvier 2023 avec la population et cet aspect des choses est partagé. La situation ne s'est pas détériorée bien que le nombre de signalements ait augmenté, mais les problématiques de nuisances demeurent dans cette zone. Le changement de dispositif de recueil rend donc difficile la comparaison avec les années antérieures.

En 2022, la zone de Tarascon et alentours on fait l'objet de 758 signalements, dont :

- 685 signalements d'odeur
- 72 signalements de bruit
- 1 signalement visuel

a. Localisation des signalements

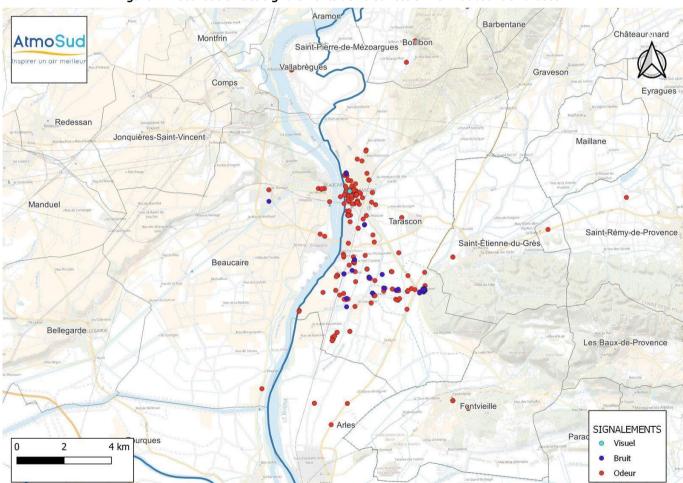


Figure 2 : Localisation des signalements de nuisances en 2022 autour de Tarascon

La grande majorité des signalements de nuisances est issue de la commune de Tarascon elle-même avec 708 signalements (94%). Malgré le plus grand nombre d'ICPE, Beaucaire n'est la source que de 13 signalements en 2022. Fontvieille en a compté 18, et les autres communes réunies, 17.

Tableau 2 : Communes dont sont issus les signalements

Commune	odeurs	bruit	visuel
Arles	4		
Beaucaire	12	1	
Boulbon	8		
Fontvieille	18		
Mas-Blanc-des-Alpilles	1		
Saint-Etienne-du-Grès	2		
Tarascon	636	71	1
Vallabrègues	2		

b. Sources des nuisances signalées

Tableau 3 : Sources associées aux signalements

Source	odeurs	bruit	visuel
Agriculture	13		
Déchets ménagers	8		
Egouts	3		
Industrie	639	65	1
Station d'épuration	3		
Autres	19	7	

L'industrie reste la principale source de nuisances déclarées, avec 705 signalements (93%). Dans le cas des odeurs, pour laquelle la source potentielle est déclarée, Fibre excellence est désignée dans 84% des cas, et la SEDE 10%.

Sources potentielles d'odeur déclarées :

• Fibre excellence : 575 cas

SEDE: 70 casBaja Vésigné: 2 cas

Note: dans certains cas, la source industrielle potentielle est précisée par le signalant, mais le type de source n'est pas déclarée en « industrielle ». Ainsi, des signalements d'odeurs associés à Fibre Excellence sont parfois déclarés en source « Egouts » (2 fois), « Station d'Epuration » (1 fois) ou « Autre »/sans source (5 fois). Les odeurs signalées comme provenant de la SEDE sont parfois déclarées en « Déchets Ménagers » (8 fois), « Agriculture » (3 fois), « Station d'Epuration » (1 fois) ou « Autre »/sans source (3 fois).

En dehors des signalements de nuisances olfactives attribuées aux trois industriels désignés, les sujets les plus fréquemment identifiés dans les commentaires sont :

- les épandages de boues/compost dans les champs (6 fois)
- les odeurs de brûlé (4 fois)

Sources de bruits :

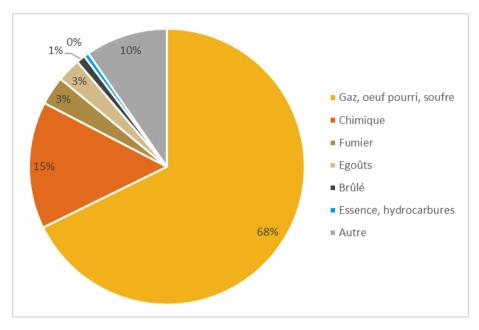
Les signalements de bruits ne permettent pas de désigner une source probable en dehors du secteur d'activité. Cependant, l'analyse des commentaires montrent que plus d'une vingtaine de signalements désignent spécifiquement Fibre Excellence, notamment les écorceurs sur le parc à bois, la nuit ou tôt le matin, ainsi que les échappements de gaz/vapeur. Les autres signalements de bruits industriels ne précisent pas les source du bruit dans les commentaires.

En dehors des sources industrielles, les plus nombreuses, les 7 signalements « autres » correspondent tous à des nuisances liées aux bodégas de Beaucaire, entre le 27 juillet et le 1^{er} août 2022.

c. Description des odeurs

Les odeurs les plus décrites sont les odeurs de composés soufrés et chimiques, pour 82% des cas, et sont majoritairement attribuées à Fibre Excellence. Les odeurs de fumier et d'égout représentent 6% des signalements et sont principalement attribuées (avec 3% des cas « soufrés ») à la SEDE.

Figure 3 : descriptifs des signalements d'odeur



d. Chronologie des signalements

La plupart des nuisances ont été déclarées au printemps et en été, que ce soit pour les odeurs ou les bruits.

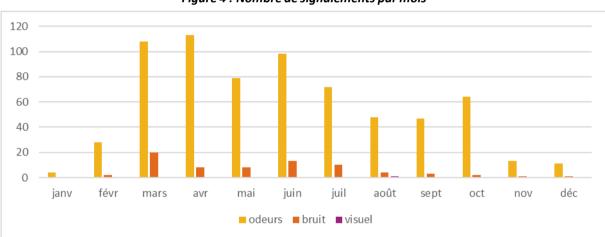


Figure 4 : Nombre de signalements par mois

e. Symptômes déclarés

Les types de symptômes les plus déclarés dans les cas de nuisances olfactives sont les nausées et vomissements (51% des cas), les maux de tête et vertiges (38%)., ainsi que les irritations et toux (29%). Les problèmes respiratoires dans 18% des cas et les troubles psychologiques sont cités dans 16% des cas.

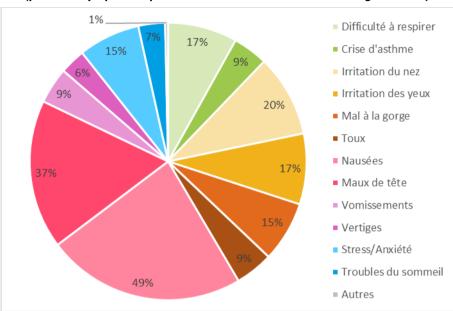


Figure 5 : Détail des symptômes déclarés avec les signalements d'odeur (plusieurs symptômes peuvent être déclarés dans un même signalement)

Dans le cas des nuisances sonores, le poids des troubles psychologiques déclarés est largement supérieur, avec 82% des cas. Les maux de tête représentent 39% et les troubles de l'audition 21% des cas.

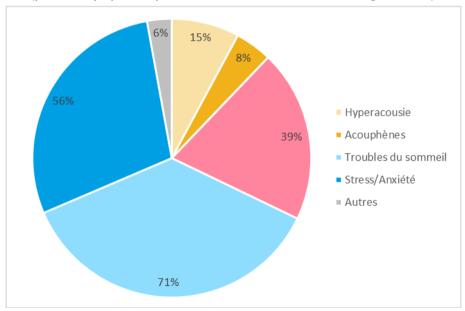


Figure 6 : Détail des symptômes déclarés avec les signalements de bruit (plusieurs symptômes peuvent être déclarés dans un même signalement)

f. Photos associées aux signalements

Le seul signalement de nuisance visuelle déclarée en 2022 est relatif à des fumées noires sortant de la cheminée de Fibres Excellence le 7 août 2022.

Figure 7 : fumées noires issues de la cheminée de Fibre Excellence (photo postée par un utilisateur sur Signal'Air)





D'autres photos ont également été postées, notamment un tas de compost nauséabond resté plus d'un mois dans un champ entre la mi-mai et fin juin 2022.

Figure 8 : compost odorant entreposé dans un champ (photo postée par un utilisateur sur Signal'Air)

CONCLUSION

Depuis 2022, les signalements de nuisance sont collectés sur SignalAir. Du fait du changement d'outil de collecte des signalements et de la campagne de sensibilisation associée pour faire connaître l'existence de l'outil, le nombre d'observations a fortement augmenté en 2022 ce qui rend difficile la comparaison avec les années antérieures

Sur les 758 signalements enregistrés :

- 90% concernaient des nuisances olfactives (685) et 10% des nuisances sonores (72), plus une nuisance visuelle.
- 94% ont été signalées depuis Tarascon
- 93% concernaient une source industrielle et 2% une source agricole.

La principale source de nuisances identifiée par les signalements est Fibre Excellence, avec 84% des signalements d'odeurs et au moins un tiers des signalements de bruit (la majorité des signalements de bruits ne précisent pas la source). Le seul signalement pour nuisance visuelle est également lié à cette activité.

A noter que l'augmentation des signalements concernant Fibre Excellence s'observe sur le thème des odeurs avec une meilleure prise en compte en 2022 de ce sujet sur l'ensemble du territoire. Pour ce qui est des signalements de poussières en lien avec cette source, les chiffres 2002 sont en baisse par rapport aux années passées et le sujet du bruit se maintient dans des mêmes propositions, sans augmentation.

La problématique des odeurs couvre un plus large territoire que celle du bruit ou des poussières et la vision 2022 de la situation qu'apporte l'outil SignalAir semble mieux correspondre à la réalité de la zone.

La deuxième source de nuisances identifiée par les signalements est la SEDE, avec 10% des signalements d'odeurs. Certains signalements d'origine agricole, concernant les épandages de boues/compost, potentiellement indirectement liés à cette activité également.

Les bodégas de Beaucaire sont responsables de 7 signalements pour nuisances sonores durant la dernière semaine de juillet.

6% des signalements d'odeurs et plus de la moitié des signalements de bruit n'identifient pas clairement la source de la nuisance.

Les symptômes associés aux signalements de la zone sont des nausées dans près de la moitié des cas et des maux de tête dans près de 40% des cas. Des irritations des muqueuses sont signalées dans environ un quart des cas. 22% concernent des troubles psychologiques (surtout dans le cas des nuisances sonores) et 17% des difficultés respiratoires.





www.atmosud.org



A propos d'AtmoSud

Siège social

146 rue Paradis « Le Noilly Paradis » 13294 Marseille Cedex Tel. 04 91 32 38 00 Fax 04 91 32 38 29

Contact.air@atmosud.org

Etablissement de Martigues

06Route de la Vierge 13500 Martigues Tel. 04 42 13 01 20 Fax 04 42 13 01 29 **Etablissement de Nive**

37 bis avenue Henri Matisse 06200 Nice Tel. 04 93 18 88 00

SIRET: 324 465 632 00044 - APE - NAF: 7120B - TVA intracommunautaire: FR 65 324 465 632